



Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2025

1. Approbation du plan communal de sauvegarde:

Monsieur le Maire présente le plan communal de sauvegarde qui permet de prévenir et de sauvegarder la population en cas d'évènements exceptionnels. L'objectif est de prévoir une organisation par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques connus,

Après avoir délibéré le conseil municipal d'approuver ce plan de sauvegarde.

2. Acquisition armoire anti-feu:

Monsieur le Maire présente différents devis concernant l'acquisition d'une armoire anti-feu dont le but est sauvegarder et archiver des documents d'états civils en cas d'incendies.

Après délibération, le conseil municipal reporte cette décision par manque d'éléments.

3. Protection sociale complémentaire – risques Prévoyance et santé:

Monsieur le Maire présente au conseil la contribution au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'il emploie souscrivent pour couvrir : Les risques santé (frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident), Les risques prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou de décès). L'adhésion à ces deux contrats d'assurance collective est facultative pour les employeurs ainsi que les agents, pour un effet des garanties au 1 er janvier 2026.

Après délibération, le conseil municipal valide une prise en charge pour la prévoyance de 10€ par agent par mois et pour la santé 15€ par agent par mois.

4. Chantiers à caractère éducatif dit « Argent de poche »

Monsieur le Maire rappelle au conseil le dispositif argent de poche auquel la collectivité adhère depuis plusieurs années. L'objectif est de réaliser des activités citoyennes pour améliorer le cadre de vie des habitants contre une rémunération fixée à 15 € par demi-journée : le temps de travail est de 3h sur une demi-journée. Ce dispositif est ouvert aux jeunes Saint-Laurentins âgés de 16-17 ans.

Après délibération, le conseil municipal décide de déposer une demande d'agrément auprès de la DDETSPP pour l'année 2025 ; de fixer une limite globale de 50 demi-journées.

Les candidatures sont à déposer à la mairie avant le 15 avril 2025 pour les vacances d'été.

5. Offre assurantielle permettant d'améliorer la protection des habitants de la commune :

L'assurance AXA demande une autorisation auprès de la mairie pour proposer une offre assurantielle à la population permettant d'améliorer la protection des habitants de la commune.

Le conseil souhaite avoir connaissance du courrier qui sera diffusé auprès des habitants avant de donner son accord. Elle sera transmise et la décision sera prise lors du prochain conseil.

6. Questions diverses :

▪ Point école :

Monsieur le Maire a rencontré l'inspecteur de secteur qui annonce qu'il n'y aura pas de fermeture de classe pour la rentrée de septembre 2025 si les effectifs se maintiennent ainsi jusqu'en juin.

Les portes ouvertes ont été fait début février avec les présences des 5 familles.

▪ Aménagement des toilettes de la salle des fêtes :

Des nouveaux plans ont été présentés, les avis des associations ont été entendus et chaque membre du conseil a voté pour le plan le plus adapté à l'utilisation de la salle des fêtes. Il n'y aura donc pas de cloison séparatrice de faite.

- **Salle Ste Thérèse** : Réflexion sur les travaux à prévoir dans la salle :

Favoriser l'accessibilité aux personnes en fauteuils roulants ; électricité (intervention de l'ASEPT dans la semaine) ; SIEDS pour faire un bilan énergétique (beaucoup de demandes donc pour l'instant c'est en attente).

Constitution d'un groupe de travail (Gwénaël, Romain, Alain, Jérôme, Liliane et Monique) avec l'association la Vaillante pour connaître les projets de chacun.

- **Point Eglise** :

Des auréoles sont visibles au plafond donc à vérifier s'il y a un des infiltrations. Un démoussage du toit est programmé.

- **Prochain conseil** le 25 mars 2025.

- **Autres dates** : Plantation des arbres pour « une naissance = un arbre » le 7 mars 2025 à 18h.